CECI N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE

ÉLECTIONS CNRACL

CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DU 23 NOV. AU 10 DÉC. 2026

COLLÈGE DES **ACTIF·VE·S**

CNRACL :

NOTRE CAISSE DE RETRAITE NOUS APPARTIENT ET NOUS PROTÈGE !

Protéger ce droit démocratique, c'est l'exercer !

CHAQUE VOIX À SON IMPORTANCE !

C'est améliorer et consolider notre régime de retraite par répartition.

Pour assurer le financement des retraites il faut :

- augmenter les cotisations en revalorisant la valeur du point d'indice,
- intégrer les primes dans le traitement indiciaire,
- titulariser les contractuel·le·s
- modifier la répartition des richesses en taxant entre autres les stock-options et les revenus financiers.

C'est assurer un droit effectif au départ en retraite à partir de 60 ans sans décote.

En intégrant à partir de 18 ans toutes les périodes d'études, de chômage et garantir à chacun·e une retraite d'au moins 75 % de sa dernière rémunération (primes comprises) avec un minimum qui ne soit pas en dessous du SMIC et pour les veuf·ve·s une pension de réversion de 75 % du montant de la pension du/de la conjoint·e décédé·e.

C'est maintenir, reconquérir et élargir le droit au départ anticipé à la retraite en catégorie active ou insalubre.

Ce dispositif permet de reconnaître la pénibilité et/ou la dangerosité de certains métiers. Il est temps d'élargir la possibilité de départ anticipé à davantage d'agent·e·s, et de le reconquérir, pour celles et ceux qui l'ont perdu : professions infirmière, certains corps médico-techniques et de rééducation, etc.

VOTER CGT

C'est renforcer l'utilité du Fonds National de Prévention (FNP).

Financé par un prélèvement de 0,1 % sur les contributions retraites perçues par la CNRACL, l'originalité de ce fonds est de travailler le lien entre prévention et régime de retraite. Le FNP participe à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction de la pénibilité en finançant notamment des actions de prévention.

C'est renforcer et confirmer le Fonds d'Action sociale (FAS).

La CNRACL est dotée d'un fonds d'Action sociale de 134,5 Millions d'€ (soit 60 % des retenues et contributions alimentant le budget du FAS), qui apporte un plus aux retraité·e·s les plus démuni·e·s : aide au maintien à domicile, aide pour l'énergie, aide à la complémen-taire santé, adaptation et/ou amélioration de l'habitat, aide au handicap, secours exceptionnel. **Les élu·e·s CGT mènent la bataille pour augmenter le budget de l'action sociale et chaque année demandent la revalorisation des barèmes et plafonds de ressources.**

C'est conserver et revendiquer une meilleure application de la réglementation relative à l'invalidité.

Les départs en retraite pour invalidité augmentent régulièrement : +12 % en 2025 vs 2024, du fait du recul de l'âge de départ à la retraite et/ou à la dégradation des conditions de travail. Pour rappel, toute mesure tendant au reclassement d'un·e agent·e devrait toujours être recherchée par son employeur.

- Assurer la péréquation traitement/retraite en ré-indexant les retraites sur les grilles indiciaires.
- Assurer le suivi médical professionnel et post-professionnel.
- Abroger la réforme 2019 de la Fonction Publique afin de garantir aux usager·e·s un service public neutre et impartial.

C'est désormais l'avenir de nos retraites qui est en jeu !

Une participation importante à travers le vote CGT aux élections de la CNRACL garantit la défense des revendications des affilié·e·s.
Notre caisse de retraite est un des rares régimes de la Sécurité sociale dont les membres du Conseil d'Administration sont élu·e·s tous les 6 ans. Cette élection au suffrage universel direct apporte ainsi une légitimité nécessaire et indispensable à vos élu·e·s. Le droit de voter pour vos représentant·e·s à la caisse de retraite n'est pas acquis à vie. Au moment où ce régime de retraite par répartition est menacé, le vote CGT est la garantie de son maintien.

La CNRACL est un régime de retraite solidaire intergénérationnel à prestations définies (75% du dernier traitement si retraite CNRACL à taux plein), c'est tout le contraire des projets politiques qui souhaitent imposer des régimes par capitalisation ou par points.

Modalité de vote

> **Par voie électronique** avec les codes reçus dans le matériel de vote.

La CNRACL a mandaté KERCIA pour les élections.
À partir du 16 novembre 2026, un idenifiant de vote vous sera adressé sur votre boite mail. Il faut vérifier les messages indésirables. ***https://elections-cnracl.fr/identification***

Je vote
la cgt
ÉLECTIONS CNRACL
du 23 novembre au 10 décembre 2026
PAS TOUCHE À MA CAISSE DE RETRAITES

Vos administrateurs et administratrices CGT défendent vos intérêts et s'engagent à porter vos revendications. Notre liste est composée d'agent·e·s actif·ve·s et retraité·e·s, issu·e·s de différents territoires, de toutes les catégories, de toutes les filières.

Présentation des membres de la liste candidate :

POUR LES ACTIF·VE·S :

1. SAMBATI Madeleine - **Adjointe Administrative Principale - Agente polyvalente** - Commune de La Tour d'Aigues (84)
2. CRÉPEL Phillipe - **Infirmier DE** - CHU de Lille (59)
3. GALLIENNE Sophie - **Animatrice** - Ville de LAVAL (53)
4. MARCHAND Cécile - **Attachée d'administration hospitalière** - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris Siège (75)
5. CRISTOVAO Bobby - **Éboueur** - Ville Paris (75)
6. PERETTI Philippe - **Infirmier DE** - CHU de Montpellier (34)
7. AÏT-AMER Nadia - **Adjointe d'animation** - Mairie de Villejuif (94)
8. SALEM Karima - **Aide-soignante** - Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpital Saint Louis (75)
9. VIGIER Julien - **Adjudant chef - Chef d'agrès** - SDIS Yvelines (78)
10. GASNIER Sandra - **Infirmière de Bloc Opératoire** - Centre Hospitalier de DAX Côte d'Argent (40)
11. GIMBERT Philippe - **Brigadier - Chef de Police Municipale** - Mairie de Brioude (43)
12. LOINSARD Nathalie - **Infirmière DE**- CHU de Rennes (35)
13. BOUDOUKHA Djamel - **Adjoint Technique Principal** - Commune de Vénissieux (69)
14. FOUCREAU Martine - **Assistante de service social** - Hôpital La Rochelle-Ré-Aunis (17)
15. LEPERA Stéphanie - **Adjointe Administrative Principale** - SDIS de l'Essonne (91)
16. BOULANGER Jérôme - **AMA - Assistant de Régulation Médicale** - CH Beauvais (60)
17. MAUL Émeline - **Ingénieure principale - Urbaniste territoriale** - Métropole de Lyon (69)
18. TARDIVEL Ghislain - **Aide-soignant-** Centre Hospitalier Paul Ardier Issoire (63)
19. LAVOINE Ludovic - **Agent de Maitrise technique** - Communauté de Communes des Landes d'Armagnac (40)
20. MELENCHON Sylvie - **Aide soignante** - CHU de Toulouse (31)
21. TREZEGUET Erwan - **Agent de Maitrise** - Mairie Perros Guirec (22)
22. AUBRY Vivien - **Ouvrier principal - Agent d'accueil** - CH du Sud Seine et Marne (77)
23. MORETTI Delphine - **Assistante Socio-Éducative** - Conseil Départemental Bouches du Rhône (13)
24. RAYMOND-CONSTANT Laure - **Aide soignante** - CH de Lannemezan (65)

POUR LES RETRAITÉ·E·S :

1. MICHAULT Hélène - **Infirmière DE** - CHU de Bordeaux (33)
2. GARCIA Yvan - **Attaché** - Mairie de Balaruc-les-Bains (34)
3. LETOMBE Pascale - **Manipulatrice en radiologie** - CHU de Besançon (25)
4. LECORNU Nelly - **Rédactrice - Gestionnaire retraite** - Ville de Lyon (69)
5. LIPRANDI Marie-Claude - **Monitrice éducatrice** - Foyer de l'enfance des Alpes Maritimes (06)
6. CAUSSEMILLE Michel - **Agent de maîtrise** - Conseil Départemental des Bouches du Rhône (13)
7. BONNEAU Gérard - **Aide-soignant** - CH de Montluçon (03)
8. KERJAN Danièle - **Assistante sociale** - Conseil Départemental du Finistère (29)